

# Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

<b>Unité territoriale :</b> Nièvre - Yonne	<b>Subdivision :</b> 89
<b>Nom(s) du ou des inspecteurs :</b> Gaëlle LÉVITE	
<b>Date de la lettre d'annonce de l'inspection :</b> 24 février 2014 <b>Date de l'inspection :</b> 5 mars 2014	
<b>Type d'inspection :</b> <input type="checkbox"/> approfondie    ou <input type="checkbox"/> courante    ou <input type="checkbox"/> ponctuelle <input type="checkbox"/> inopinée    ou <input type="checkbox"/> annoncée <input type="checkbox"/> planifiée    ou <input type="checkbox"/> circonstancielle	
<b>Motif de la planification :</b> Respect des fréquences de visite définies par le Plan Stratégique de l'Inspection	
<b>Société :</b> SALZGITTER Mannesmann Précision Étirage <b>Commune :</b> Saint Florentin <b>Activité :</b> Étirage à froid de tubes en acier	<b>AS / A / D / NC</b> <b>Priorité :</b> A enjeux
<b>Liste des installations inspectées :</b> ensemble du site	
<b>Thèmes :</b> eau et suites de l'inspection du 14 mars 2011	
<b>Référentiels de l'inspection :</b> arrêté préfectoral du 20 juin 2008	
<b>Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :</b>	
M. HALLEUX : directeur technique du site Mme CLAIR : coordinatrice santé, sécurité et environnement du groupe SMPE M. VEILANDE : conseiller santé, sécurité et environnement du site	
<b>Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :</b>	
Le site est très bien entretenu et la thématique environnementale est suivie avec intérêt.	
Depuis la dernière inspection, certaines rubriques de la nomenclature des Installations Classées ont été modifiées. Le début de la visite de cette année a permis de faire un point sur le classement de l'établissement et les installations concernées. On peut aussi noter que ce site est maintenant soumis à la nouvelle directive IED (mise à jour de la directive IPPC) et classable dans la rubrique 3260 qui concerne le traitement de surface.	
Lors de l'inspection, quelques remarques ont été formulées :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le plan des réseaux d'eau est à compléter et à légender.</li><li>• La concentration en MES dans les eaux pluviales est à diminuer.</li><li>• Des recherches sont à mener sur les causes des dépassements des valeurs limites d'émergences en période de nuit.</li><li>• Les non conformités sur les installations électriques sont à lever.</li><li>• Les fréquences d'analyses des paramètres acides et alcalins dans les émissions atmosphériques sont à revoir.</li><li>• Des investigations doivent être conduites pour réduire la concentration en Mg dans les eaux souterraines.</li></ul>	

**Suites envisagées :**

L'exploitant devra mettre en œuvre les dispositions qui s'imposent afin de répondre aux non-conformités et observations répertoriées ci-dessus et en rendre compte à l'inspection des installations classées.

**Liste des documents établis suite à la visite :**

Tableau des constats  
Lettre à l'exploitant

**Date et signature :**

Dijon, le 20 mars 2014

L'Inspectrice de l'Environnement

SIGNE,

**Gaëlle LÉVITE**

**Vérificateur et approbateur :**

Dijon, le 20 mars 2014

Le responsable du groupe risques chroniques et impacts,

SIGNE,

**Yves LIOCHON**